

---

# NORME INTERNATIONALE 2428

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Contreplaqué — Contreplaqué à plis, avec placages déroulés, pour usage général — Classification, selon l'aspect, des panneaux à placages extérieurs de bouleau

*Plywood — Veneer plywood with rotary cut veneer for general use — Classification by appearance of panels with outer veneers of birch*

**ITeCh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

Première édition — 1974-11-01

[ISO 2428:1974](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3b8ba21a-ba60-43af-9821-2011c2c70747/iso-2428-1974>



---

CDU 674.243.004.11

Réf. N° : ISO 2428-1974 (F)

**Descripteurs** : contre-plaqué, bois de bouleau, classification, défaut, examen visuel.

## AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 2428 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 139, *Contreplaqué*, et soumise aux Comités Membres en novembre 1971.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Hongrie	<u>ISO 2428:1974</u>
Allemagne	Inde	<a href="https://standards.iteh.ai/catalog/standards/siv/3b8ba21a-ba60-43af-9821-2011c2e1077/iso-2428-1974">https://standards.iteh.ai/catalog/standards/siv/3b8ba21a-ba60-43af-9821-2011c2e1077/iso-2428-1974</a>
Australie	Italie	Royaume-Uni
Autriche	Norvège	Suède
Belgique	Nouvelle-Zélande	Tchécoslovaquie
Canada	Pays-Bas	Thaïlande
Egypte, Rép. arabe d'	Portugal	Turquie
Espagne	Roumanie	U.R.S.S.
		Yougoslavie

Le Comité Membre du pays suivant a désapprouvé le document pour des raisons techniques :

France

# Contreplaqué – Contreplaqué à plis, avec placages déroulés, pour usage général – Classification, selon l'aspect, des panneaux à placages extérieurs de bouleau

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

### 1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie les défauts admissibles dans la classification, selon l'aspect de surface, des contreplaqués à plis pour usage général<sup>1)</sup>, ayant des placages extérieurs déroulés de bouleau.

NOTE – Les espèces de bois de bouleau utilisées sont indiquées en annexe.

### 2 RÉFÉRENCE

ISO 2426, *Contreplaqué – Contreplaqué à plis, avec placages déroulés, pour usage général – Règles générales de classification selon l'aspect.*

### 3 CLASSIFICATION SELON L'ASPECT

3.1 La classification, selon l'aspect, des panneaux suivant la combinaison des classes de leurs deux faces, doit être effectuée selon l'ISO 2426.

3.2 La classification des faces des panneaux, selon leur aspect, doit être effectuée sur la base des défauts admissibles selon les indications du chapitre 4.

### 4 DÉFAUTS ADMISSIBLES

Chaque face est classifiée séparément sous : E, I, II, III ou IV, selon les conditions d'admissibilité des défauts indiquées dans le tableau suivant.

1) Définis dans l'ISO 2074, *Contreplaqué – Vocabulaire.*

DÉFAUTS ADMISSIBLES

Catégories des défauts		Classes					
		E	I	II	III	IV	
4.1.1	Très petits nœuds		Pratiquement sans défauts (voir l'ISO 2426)	admis			Pourritures et défauts de collage sont exclus. Les autres défauts inhérents au bois ou dus à la fabrication sont admis, dans la mesure où ils ne compromettent ni les propriétés mécaniques du panneau ni son utilisation satisfaisante.
4.1.2	Nœuds sains adhérents			au nombre de 3 par m <sup>2</sup> sans limitation			
4.1.3	Nœuds non sains ou non adhérents et trous			admis jusqu'au diamètre individuel maximal de			
4.1.4	Irrégularités de la structure du bois			à condition que la somme de leurs diamètres ne dépasse pas			
4.1.5	Fentes et gerces			si correctement mastiqués			
	ouvertes			exclus			
	fermées			admis jusqu'au diamètre individuel maximal de			
4.1.6	Entre-écorce		10 mm   20 mm   25 mm				
4.1.7	Défauts dus aux insectes et parasites végétaux		12 mm par m <sup>2</sup>   50 mm par m <sup>2</sup>   60 mm par m <sup>2</sup>				
			si correctement mastiqués				
			10 mm   6 mm				
			à condition que la somme de leurs diamètres ne dépasse pas				
			25 mm par m <sup>2</sup>				
			si correctement mastiqués				
			admissibles				
			si très légères				
			si légères				
			admissibles				
			excluses				
			admissibles, si correctement mastiquées, jusqu'à				
			une largeur maximale individuelle de				
			2 mm				
			et jusqu'à une longueur maximale individuelle de				
			200 mm				
			au nombre de				
			1				
			par mètre de largeur du panneau				
			admissibles, si correctement mastiquées, jusqu'à				
			une longueur maximale individuelle de				
			100 mm   200 mm   200 mm				
			au nombre de				
			1   2   2				
			par mètre de largeur du panneau				
			exclus				
			exclus				

DÉFAUTS ADMISSIBLES (fin)

	Catégories des défauts		Classes						
			E	I	II	III	IV		
4.1.8	Colorations saines		Pratiquement sans défauts (voir l'ISO 2426)	admisses, si peu marquées à condition que les propriétés mécaniques ne soient pas diminuées		admisses			
4.1.9	Colorations non saines et pourritures			exclus					
4.1.10	Joints ouverts			exclus	admis, au bord du panneau, si correctement mastiqués, au nombre de 1, et de largeur maximale de 1 mm par mètre de largeur du panneau				
4.1.11	Joints montés			exclus	admis jusqu'à une longueur maximale de 250 mm au nombre de 1 par m <sup>2</sup>				
4.1.12	Cloques			exclus					
4.1.13	Creux, bosses et empreintes			exclus	si très légers	admis		si légers	
4.1.14	Rugosités			exclus	si très légères	admisses		si légères	
4.1.15	Perces			exclus			admisses, jusqu'à 1 000 mm <sup>2</sup> par m <sup>2</sup> de surface du panneau		
4.1.16	Transpercements de colle			exclus	admis		jusqu'à 5 % de la surface du panneau		
4.1.17	Rapiécages	— pastilles — flipots		exclus	admis, si proprement faits jusqu'au nombre maximal de 1 par m <sup>2</sup> sans dépasser 0,15 % de la surface totale du panneau		sans limitation 3 %		
4.1.18	Inclusions d'agrafes en aluminium			exclus	admisses				
4.1.19	Défauts du bord du panneau provenant : — du ponçage ou — du sciage			2 mm	admis jusqu'à une distance de 5 mm des chants		5 mm		
4.1.20	Autres défauts non mentionnés			assimilés à ceux qui s'en rapprochent le plus					

Pourritures et défauts de collage sont exclus. Les autres défauts inhérents au bois ou dus à la fabrication sont admis, dans la mesure où ils ne compromettent ni les propriétés mécaniques du panneau ni son utilisation satisfaisante.

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)  
ISO 2428:1974  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3b8ba21a-ba60-43af-9821-2011c2c70747/iso-2428-1974>

## ANNEXE

LISTE DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE BOULEAUX UTILISÉES POUR LA FABRICATION  
DES CONTREPLAQUÉS À PLIS

N°	Nom botanique	Nom commercial	Origine
1	<i>Betula verrucosa</i> EHRH	Bouleau	Europe U.R.S.S.
2	<i>Betula pubescens (odorata)</i> EHRH	Bouleau	Europe U.R.S.S.
3	<i>Betula alleghaniensis</i>	Bouleau jaune	Amérique du Nord
4	<i>Betula papyrifera</i>	Bouleau blanc	Amérique du Nord
5	<i>Betula lutea</i>	Bouleau jaune	Amérique du Nord

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 2428:1974

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3b8ba21a-ba60-43af-9821-2011c2c70747/iso-2428-1974>

Page blanche

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 2428:1974

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3b8ba21a-ba60-43af-9821-2011c2c70747/iso-2428-1974>

Page blanche

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 2428:1974

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3b8ba21a-ba60-43af-9821-2011c2c70747/iso-2428-1974>